



**Procès Verbal du Conseil Municipal  
Lundi 25 août 2025, 19 heures  
Salle du conseil municipal**

## **BOURGANEUF**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bourganeuf s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de M. Régis RIGAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de convocation : le 19 août 2025

Présents : Régis RIGAUD, Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT, Michelle SUCHAUD, Jacques MALIVERT, Karine GARGUEL, Alain BOSLE, Raymond LALANDE, Bernard FREISSEIX, Carmen CAPS, Paule CALOMINE, Annick LAGRAVE, Amélie AKYUZ, Julien ROY, Clément BENABDELMALEK.

Absent ayant donné procuration : Alain FINI a donné procuration à Régis RIGAUD

Absents : Laurent GAUTIER, Myriam FLOIRAT, Valérie JAMES, Anabelle DUJARDIN-PERGAUD, Patricia DELAGE, Ramazan OGUTCU, Laurent SZCEPANSKI.

Clément BENABDELMALEK a été élu secrétaire de séance.

**Les points à l'ordre du jour :**

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2025
- 2) Adoption du rapport annuel 2024 du service assainissement collectif
- 3) Adoption du rapport annuel 2024 du service eau potable
- 4) Adoption du rapport annuel 2024 du réseau de chaleur
- 5) Modification des statuts de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest
- 6) Adoption du rapport de la CLECT et de la révision libre des attributions de compensations
- 7) Modification des statuts du SDEC

Question diverse : Convention triennale pour l'utilisation des locaux et du matériel de l'Accueil de Loisirs Intercommunal pour les services périscolaire et de pause méridienne.

---

Le quorum étant réuni et le secrétaire de séance désigné, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance du conseil municipal.

**1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2025**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2025. À noter la correction de trois fautes de frappe.

## **2) Adoption du rapport annuel 2024 du service assainissement collectif**

Monsieur RIGAUD rappelle que tous les ans, le conseil municipal doit adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public. Le service a desservi, en 2024, 988 abonnés domestiques et facturé 110 411 m<sup>3</sup>. La part tarifaire de la commune n'a pas évolué entre 2024 et 2025 et celle du délégataire, SAUR, a augmenté conformément au contrat de délégation du service public. Le prix TTC du m<sup>3</sup> sera de 2,54 € en 2025 pour une facture de 120 m<sup>3</sup>.

Les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2024.

Monsieur RIGAUD informe l'assemblée d'un rendez-vous tenu ce jour avec le cabinet d'études VRD'EAU concernant la mise aux normes de la station d'épuration de Chez Soumis. Il a validé un contrat de prestation afin d'obtenir le chiffrage des travaux, préalable au dépôt de demande d'accompagnement financier auprès du Département de la Creuse. Il rappelle que les travaux d'amélioration du réseau suivront et qu'un marché de maîtrise d'œuvre sera lancé d'ici la fin de l'année 2025. Monsieur le Maire évoque la tarification du service et la nécessité prochaine de la voir évoluer au regard de l'importance des travaux à mener.

## **3) Adoption du rapport annuel 2024 du service eau potable**

Monsieur RIGAUD indique qu'il faut également adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024 et ce pour la dernière fois puisque la compétence a été transférée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 au syndicat intercommunal des eaux de l'Ardour. Ce service a desservi 1 182 abonnés en 2024, produit 179 566 m<sup>3</sup>, acheté 1 945 m<sup>3</sup> et vendu 126 129 m<sup>3</sup>. Le prix TTC du m<sup>3</sup> d'eau potable s'élève à 2,22 € en 2025 pour une facture de 120m<sup>3</sup>.

Les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2024.

## **4) Adoption du rapport annuel 2024 du réseau de chaleur**

Monsieur RIGAUD termine par le 3<sup>ème</sup> service pour lequel un rapport sur le prix et la qualité doit être adopté, le réseau de chaleur, dont le délégataire est ENGIE SOLUTIONS. Le service dessert 7 abonnés pour 11 points de livraison. Il a produit 7 455 MWh et vendu 6 310 MWh en 2024. Le prix moyen par abonné et par MWh consommé s'est élevé à 130,38 € HT dont 54,02 € pour la consommation et 76,36 € pour les coûts fixes. Il n'y a pas eu de lourds travaux en 2024 ni en 2025 en attendant la future réhabilitation de la chaufferie et l'extension du réseau de chaleur qui devrait commencer fin 2025. Monsieur RIGAUD indique avoir rencontré deux représentants d'ENGIE autour des politiques énergétiques et du mécénat du pôle des énergies. Une étude doit être menée par la société pour la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur des toitures communales. Monsieur ROY demande lesquelles. La toiture de l'école Martin Nadaud et celle des ateliers municipaux ont été évoquées. Monsieur RIGAUD ajoute que dans le même temps, un travail est engagé pour la mise en place du futur PLUi notamment du périmètre classé et de la mise en œuvre de matériels et matériaux au sein de celui-ci. ENGIE envisage d'utiliser le pôle lors de regroupements professionnels.

Les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du réseau de chaleur pour l'année 2024.

## **5) Modification des statuts de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest**

Madame POUGET-CHAUVAT rappelle que la commune a toujours adhéré au conservatoire départemental de musique et précise que l'Harmonie est en plein essor, accueillant plus de 30 élèves de Bourganeuf et d'ailleurs. La Communauté de Communes propose d'adhérer pour ses communes membres et de prendre en charge l'adhésion au syndicat mixte du conservatoire départemental Émile Goué. Ainsi, toutes les communes membres participent et plus seulement celles accueillant des musiciens.

Les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, la modification statutaire de l'intercommunalité.

## **6) Adoption du rapport de la CLECT et de la révision libre des attributions de compensations**

Madame POUGET-CHAUVAT indique que pour donner suite à l'adhésion au conservatoire, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'intercommunalité s'est réunie afin de proposer le montant financier à répercuter par commune membre. Ainsi, pour la commune de Bourganeuf, l'attribution de compensation actuelle de 377 908,16 € annuelle sera réduite de 3 539,76 € (1,47 € par habitant) dès 2025. En outre, la CLECT a proposé la remise à zéro des attributions de compensation négatives avant ce nouveau transfert pour les communes concernées, lesquelles, par ce nouveau transfert, se trouvent à nouveau en attributions de compensations négatives.

Les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, le rapport de la commission et la révision libre des attributions de compensations.

## **7) Modification des statuts du SDEC**

Monsieur Jacques MALIVERT informe que le Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse (SDEC) propose de répondre au cadre réglementaire de la loi anti-endommagement prévoyant un volet cartographique avec le déploiement du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRD). Ce plan est un référentiel topographique mutualisé qui doit permettre à chaque gestionnaire de réseaux de faire figurer l'ensemble de son patrimoine sur un fond de plan unique et très précis. Ce système d'informations géographiques permettra une coordination départementale et une mise à disposition aux membres et partenaires.

Les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la modification statutaire du SDEC.

## **Questions diverses**

- Convention triennale pour l'utilisation des locaux et du matériel de l'accueil de loisirs intercommunal pour les services périscolaire et de pause méridienne : Monsieur RIGAUD rappelle qu'à la suite du retrait de la mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 du personnel intercommunal pour la réalisation de ces deux services, la commune a contractualisé avec le CAVL AGORA. Cependant, le service périscolaire et la cantine de l'école Martin Nadaud se dérouleront toujours dans les locaux de l'accueil de loisirs. Il convient donc de signer une convention. Un travail commun a été engagé par les deux entités et il est proposé que la commune paie une somme de 5 000 € comme loyer annuel (somme indexée chaque

année) majorée de 500 € pour le renouvellement de matériels. Une somme de 1 500 € sera également acquittée pour les investissements programmés dès lors qu'ils auront été réalisés. La somme de 5 500 € sera proratisée sur la période septembre-décembre 2025. Les conseillers municipaux valident cette proposition. Monsieur RIGAUD signera la convention dans le cadre de sa délégation générale.

- PLUi : une réunion de travail s'est déroulée ce jour entre Monsieur RIGAUD, Monsieur l'adjoint à l'urbanisme et les deux techniciennes communales afin d'émettre des options pour la commune de Bourganeuf. Une rencontre sera programmée entre la commune et le cabinet d'études missionné par l'intercommunalité au mois d'octobre. Suite à cela, Monsieur RIGAUD souhaite réunir l'ensemble des conseillers municipaux pour valider les souhaits de la commune à présenter à la Communauté de Communes pour leur intégration au futur PLUi.
- Cessions immobilières : l'agence immobilière Cendrillon propose un mandat simple pour accompagner la commune dans la vente de la maison dite « Bancaud » et de la maisonnette de la gare. Les conseillers valident cette proposition et autorisent Monsieur le maire à signer le mandat dans le cadre de sa délégation générale.
- L'Office Public de l'Habitat CREUSALIS a précisé en date du 11.08.2025 le montant de la participation communale pour la construction de 6 pavillons sur le site du Petit Bois à savoir 82 500 € et du montant à garantir soit 415 000 €. Ces sommes seront encore affinées avant la proposition de convention partenariale qui sera soumise à délibération.
- L'association Fibromyalgie sollicite la participation de la commune à la campagne « Les bancs bleus » en dédiant un ou des bancs dans la ville qui seraient peints à la couleur emblématique de la maladie afin de sensibiliser le public et à apposer une plaque ou une affiche portant la phrase « Notre douleur mérite le repos ». Les conseillers proposent les bancs situés à l'entrée du site du Verger.
- Le Lion's Club sollicite la commune pour proposer une action liée à la préservation de la mer. Il s'agit de mettre une indication au sol « ici commence la mer, ne rien jeter ». Les élus et la commission dédiée aux travaux sont invités à émettre un avis sur un lieu adapté.
- Les travaux 2025 de voirie réalisés par l'entreprise COLAS se terminent cette semaine. Monsieur le Maire souligne la qualité du travail. Il évoque l'accident routier de cet été, route de Limoges, et indique avoir rencontré un représentant de l'UTT pour évoquer la sécurisation du carrefour. Il rappelle avoir autorisé la démolition au regard de la dangerosité de la situation et que la riveraine devra déposer un permis de construire pour la reconstruction et respecter les délais d'instruction du dossier. Afin de sécuriser l'endroit, il sera proposé à l'UTT et à la DDT une limitation de vitesse à 50 km/h depuis l'entrée de ville au lieu du 70 km/h actuellement en place et un panneau de rappel du 50 km/h sera mis en place avant le carrefour. Le radar pédagogique mobile de la commune sera ensuite installé afin de vérifier les effets de cette abaissement de vitesse. Concernant l'espace public et le passage piétonnier du carrefour, une proposition d'aménagement sera étudiée et proposée également aux services départementaux et d'État.

- Monsieur RIGAUD remercie les élus qui ont permis le maintien de l'ouverture du pôle des énergies cet été en l'absence de l'agent d'accueil. La séance de cinéma en plein air n'a pas été un réel succès avec 70 entrées contrairement à la brocante du 3 août. Force est de constater une forte fréquentation du territoire cet été mais peu de consommation.
- Monsieur RIGAUD évoque la pelouse du stade et son arrosage. Les travaux ont été réalisés en régie avec un arrosage jusqu'à l'arrêté sécheresse interdisant l'arrosage la nuit. Devant l'importance de cet investissement, une dérogation a été demandée pour maintenir un arrosage moindre la nuit mais elle a été rejetée. La commune s'est donc conformée à l'arrêté et a cessé l'arrosage. Monsieur RIGAUD précise que deux personnes ont écrit à la Préfecture pour dénoncer un non-respect de l'arrêté sécheresse par la commune. En complément, Monsieur RIGAUD confirme aux conseillers que les fontaines de la ville pouvaient être maintenues car elles sont en circuit fermé.
- Certains citoyens s'interrogeant sur la présence ou l'absence en ville et plus largement sur la commune des adjoints, un post Facebook sera publié afin de rappeler que selon la thématique en charge des adjoints, elle nécessite une présence à l'extérieur ou en mairie. Madame Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT confirme que pour travailler le budget et les finances de la commune, sa présence est requise dans les bureaux auprès des services administratifs.
- Le conseil est informé de la présence d'un chien aux ateliers municipaux depuis le 19 août. L'animal a été amené par une automobiliste de Faux-Mazuras à la clinique vétérinaire de Bourganeuf. La commune ne peut pas affirmer que l'animal a été trouvé sur son territoire. L'animal n'étant pas identifié, sans manifestation du propriétaire (annonce sur le Facebook de la commune), il doit être maintenu en fourrière pendant 8 jours puis proposé à l'adoption. La SPA et les différentes associations sollicitées ne peuvent pas accueillir ce chien de type « chien de chasse » âgé de 8 à 10 ans.
- Madame Carmen CAPS demande si le projet APAJH avance. Monsieur RIGAUD précise que le bail pour la location du local rue Zizim a été signé le 1<sup>er</sup> août 2025 mais il n'a pas de date annoncée d'occupation des lieux. Le projet de construction se poursuit, un programmiste semble avoir été nommé.
- Monsieur RIGAUD informe l'assemblée de la nomination d'une nouvelle directrice déléguée à l'hôpital de Bourganeuf. Il a pu la rencontrer et lui rappeler les préoccupations des élus municipaux concernant la restructuration de l'établissement et leur attachement à son maintien sur le site existant même si certains services et notamment les EPHAD devaient être regroupés rue Simone Veil.

La séance est levée à 20 heures 10.

Le Maire,

Régis RIGAUD

Le secrétaire de séance,

Clément BENABDELMALEK